

Critères selon le type de demande

Offres

- Seules les offres de Nendaz Tourisme sont ajoutées en tant que telles sur le site.

Offres des partenaires

Elles sont intégrées via un slider redirigeant vers leur site internet, sous réserve des conditions suivantes :

- Le partenaire est membre SD.
- Le partenaire dispose d'une page offre régulièrement mise à jour (au moins une fois avant l'hiver et une fois avant l'été).
- L'offre propose **au moins 2 prestations différentes**
- L'offre présente un **avantage tarifaire** (moins cher que les prestations séparées).
- Inclut **au moins une nuitée à Nendaz**.
- Contient un **attrait touristique**.
- Correspond aux attentes de nos **publics cibles** (exclusion des camps qui ne répondent pas à ce critère).
- Est située sur le domaine communal.
- Indique un délai et un contact pour l'inscription.

 **Page des offres :** www.nendaz.ch/fr/Z13823/offres-et-bons-plans

Événements

- Ont un **attrait touristique**.
- Répondent aux besoins/envies de nos **publics cibles**.
- Se déroulent à des **dates précises et ponctuelles**.
- Ont une durée limitée (un jour ou plusieurs jours consécutifs sur un laps de temps réduit).
- Possèdent une **autorisation de manifestation** délivrée par la Commune.

Expositions

- Ont un **attrait touristique**.
- Répondent aux besoins de nos **publics cibles**.
- Ont une date et des horaires précis.
- Se déroulent dans un **lieu public, ouvert à tous**.
- Le partenaire est membre SD.

Animations

- Ont un **attrait touristique**.
- Répondent aux besoins/envies de nos **publics cibles**.
- Se déroulent à une date précise de la semaine et sont proposées plusieurs fois dans la saison.
- Indiquent des horaires précis, un tarif ou une gratuité, un contact et un délai pour l'inscription.
- Le partenaire est membre SD.
- Sont **encadrés par des professionnels**.

Non-intégration : cas spécifiques

- **Soirées à thème** : elles ne sont pas intégrées. Cependant, un visuel peut être ajouté en PDF sur la page de l'établissement concerné.
 - **Y compris les après-skis et concerts**
 - **Exception : Nouvel An**, les soirées de Nouvel An sont insérées dans l'agenda
- **Camps** : ils seraient plutôt considérés comme des offres mais ils ne proposent pas une activité à partager en famille donc n'entrent pas dans nos publics cibles
- **Menus spéciaux (brunchs, menus chasse, brisolée, etc.)** : non intégrés. Cependant, un visuel peut être ajouté en PDF sur la page de l'établissement concerné.
- **Cours de sports** sauf les cours Nendaz sport qui ont lieu à Haute-Nendaz.

⚠ Ces critères **ne s'appliquent pas** aux animations et événements proposés par Nendaz Tourisme et NVRM ⚠.

📄 Pour rappel : **formulaire de demande d'événement** :-www.nendaz.ch/fr/Z20283/annonce-d-evenements

⚠ L'annonce doit impérativement être communiquée au moins 30 jours avant la date prévue de la manifestation, de l'animation ou de l'exposition.

Clause de réserve :

Nendaz Tourisme se réserve le droit de refuser d'autres événements ou animations au cas par cas, même s'ils répondent aux critères énoncés ci-dessus. Ce document est évolutif et pourra être mis à jour en fonction des besoins.